



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

**Division des moyens
et de l'aide au pilotage**

Bureau de gestion du 1^{er} degré
DMAP1

Marseille, le 17 octobre 2022

Affaire suivie par :
Pascal LECLERCQ
Tél : 04 91 99 66 97
Mél : ce.dmap13-chef1@ac-aix-marseille.fr

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
l'éducation nationale

28-34 boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille cedex 1

à

Mesdames et messieurs les directeurs
d'écoles maternelles et élémentaires
publiques
Sous couvert de mesdames et
messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : ONDE (Base élèves 1^{er} degré) – Prévision des effectifs rentrée 2023

Comme chaque année, il convient de commencer le travail des prévisions des effectifs pour la rentrée prochaine par le recueil des estimations des acteurs locaux. Ce recueil des prévisions d'effectifs devra être réalisé selon un calendrier précis. Le strict respect des différentes phases du calendrier des opérations de saisie des prévisions conditionne la réussite de nos opérations de préparation de carte scolaire en temps et en heure.

Ce sont d'abord les directeurs d'écoles, puis les inspecteurs de l'éducation nationale qui agiront dans l'application ONDE selon le calendrier présenté ci-dessous.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022 devront être effectuées par chaque directeur d'école, pendant la période de saisie autorisée sur ONDE, **du lundi 14 novembre 2022 au lundi 21 novembre 2022 à minuit.**

Dès le **mardi 22 novembre matin et jusqu'au mercredi 30 novembre 2022 minuit**, l'accès à ONDE « prévisions des effectifs » sera ouvert pour chaque IEN leur permettant ainsi de valider ou de corriger les prévisions de leurs directeurs d'écoles.

A partir du 1^{er} décembre 2022, les services de la DSDEN 13 pourront alors préparer les prévisions d'effectifs qui seront étudiées avec chaque IEN lors des entretiens de carte scolaire du mois de janvier 2023.

Ces entretiens, prévus durant la période du **03 au 13 janvier 2023** ont pour objet de déterminer ensemble les effectifs définitivement retenus pour les écoles de chaque circonscription, afin de proposer les futures mesures de carte scolaire de la rentrée 2023.

Vous trouverez les procédures techniques à suivre pour mener à bien ce travail de prévision en pièce jointe. En tout état de cause, cette procédure technique ne remet pas en cause les réunions de travail qui continueront d'avoir lieu dans chaque circonscription avec les directeurs d'écoles pour mettre en cohérence un certain nombre d'informations indispensables au travail de prévision dans chaque école. Par exemple, vous devrez vérifier la stricte correspondance entre le nombre d'élèves de GS par école d'origine en maternelle et le nombre d'élèves arrivant au CP dans les écoles de destination effectives.

En cas de nécessité ou de difficulté technique que vous pourriez rencontrer, je vous invite à vous rapprocher du service informatique soit à travers la plateforme d'assistance Verdon (<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon>) soit par téléphone au 04.91.99.66.20.

En cas de problème administratif, vous pourrez prendre contact avec le service DMAP1 aux numéros suivants :

M. LECLERCQ, chef de bureau : 04.91.99.67.97

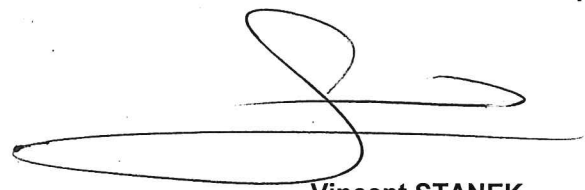
Mme BELKHIR, gestionnaire : 04.91.99.67.00

Mme GUYON, gestionnaire : 04.91.99 67.01

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Pièce jointe : Procédure pour les directeurs d'écoles et IEN de circonscription

Le directeur académique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a smaller loop.

Vincent STANEK